

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



ARMP
AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

Transparence-Equité-Probité.

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 187/2025

A L'ETABLISSEMENT FERME FELU.

Après avoir reçu le contrat du marché n° GG 0054/MIN.AGRISA/SG/F/01/2025, conclu avec le Ministère de l'Agriculture et Sécurité Alimentaire, pour un montant total hors taxe de dollars américains six cent quarante mille (USD 640 000) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains quatre mille quatre cent quatre-vingt (USD 4 480), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 18/09/2025

Directeur Administratif et Financier



Secrétaire Général
Sceau de l'Etablissement

ME. CLAUDE KAYEMBE MBAYI

Directeur Général